

Surprime – 65 ans ou plus

À partir du 1^{er} janvier 2026

Contrat numéro Y9999-R

Prime additionnelle payée par l'adhérent de 65 ans ou plus, à compter du **1^{er} jour du mois** qui coïncide avec son 65^e anniversaire de naissance ou qui le suit, s'il demande d'être assuré en vertu de la garantie Médicaments du régime collectif plutôt que par le régime de la RAMQ.

Retraités – Tarification mensuelle

	Individuel	Monoparental	Familial
	Primes payées par l'adhérent	Primes payées par l'adhérent	Primes payées par l'adhérent
Surprime 65 ans ou plus	355,87 \$	355,87 \$	711,75 \$